

# Notre internat

## Structure et de l'internat

Notre collège abrite en ses murs un internat depuis 1972. Il accueille :

- Des élèves venant de Mafate,
- Des élèves du quartier du Plate,
- Des élèves à Hauts Potentiels Intellectuels,
- D'élèves ayant besoin d'un temps de séparation avec leur milieu familial.

Pour intégrer notre internat l'élève et sa famille expriment leurs motivations lors d'une commission pour cerner leurs attentes afin d'y répondre le plus fidèlement possible.

Vos enfants bénéficieront de l'encadrement permanent d'une équipe de professionnels de l'éducation qui seront là pour les aider à adopter un rythme de travail et le repos dont il a besoin.

Par définition, l'internat est un lieu où l'on peut dormir mais aussi vivre et s'épanouir en dehors de la vie scolaire stricte.

Faites-nous confiance et on vous aidera au mieux dans l'accompagnement de votre enfant le temps de sa scolarité dans notre établissement...

L'internat est **ouvert du lundi 7H15 au vendredi 16H30**. Sa capacité d'accueil est de 24 filles et 24 garçons, répartis dans deux dortoirs. Les internes sont regroupés par box de 4, dans deux bâtiments distincts.

Une salle de détente commune est équipée de TV avec la possibilité de projeter des films sur grand écran.

Le service de restauration est assuré par la cuisine centrale du Lycée les Avirons qui confectionne les repas.

Le **prix annuel** de la pension est de 1285, 39 euros comprenant : la nuitée (draps fournis), le petit déjeuner, le déjeuner, un goûter et le dîner.

Cependant, il faut déduire de ce tarif des aides. Par conséquent, le coût réel de l'internat varie comme ci-dessous :

<b>457,09 euros</b>	<b>322,49 euros</b>	<b>219,31 euros</b>
		
août-décembre	janvier-avril	mai-juillet

Tarifs indicatifs qui seront révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018

## Le mercredi après-midi à l'internat

- 12H30 : Les internes qui ont une autorisation exceptionnelle peuvent sortir pour effectuer leurs propres activités à l'extérieur.
- 13H00 : Ouverture de l'internat et ramassage des téléphones portables.
- 13H30-15H30 : Participations aux activités.
- 15H45 : Goûter.
- 16H00-17H00 : Etudes obligatoires pour **tous** les internes.
- 17H00-18H00 : Participations aux activités.
- 18H00 : Douche.
- 18H30 : Dîner au restaurant scolaire.
- 19H00-20H30: Projection de film.
- 20H30-21H00 : Moment de détente avant le coucher, autorisation du téléphone portable et créneau pour appeler les parents.

## Activités proposées

### Ecole des musiques actuelles

### Sorties mensuelles



### permaculture



# Sur le plan humain

Les personnels d'internat sont sous la responsabilité du Principal (M.ARTHEMISE) et du Principal Adjoint (M.FAYS).

Par délégation du Chef d'établissement, les CPE (Mme MEYER et Mme TECHER) ont l'entière responsabilité de la gestion de l'Internat, en liaison avec les personnels concernés, pendant leur temps de service allant jusqu'à 20 heures.

**-Les assistants d'Education :** un personnel féminin est responsable des internes filles, tandis qu'un personnel masculin est responsable des internes garçons. Sous l'autorité du CPE et en collaboration avec l'infirmière, ils veillent à la sécurité, au bien-être des élèves et à leur réussite en assurant une mission d'éducation bienveillante.

**-L'infirmière (Mme HERTZOG) :** assure trois nuits d'astreinte (21h à 7h) en cas d'urgence médicale. Elle met en place les protocoles de prise de médicaments, une écoute attentive et un accueil individualisé permettant d'aider les élèves à mieux vivre leur scolarité.

**L'intendance (l'agent de restauration) :** veille à proposer des repas variés et équilibrés.

**Les agents d'entretien :** veillent à la propreté des lieux et offrent un service de blanchisserie pour les draps.

## LES HORAIRES



**06H :** Le lever. Les internes procèdent à leur toilette et OBLIGATOIREMENT au rangement de leur chambre.

**06H40 :** Petit déjeuner. Les internes vont au restaurant scolaire avec le matériel nécessaire pour assister à tous les cours de la journée.

**16H30 :** Goûter au restaurant scolaire et ramassage de tous les téléphones portables.

**17H-18H :** Participation aux activités.

**18H :** Douche

**18H30 :** Dîner au restaurant scolaire

**19H-20H :** Etudes obligatoires. Aucun déplacement n'est autorisé. Tous appareils qui nuisent au bon fonctionnement de l'étude sont interdits.

**20H-21H :** Moment de détente avant le coucher, autorisation du téléphone portable et créneau pour recevoir les appels des parents.

**21H :** Extinction des lumières. Toute circulation inutile est interdite et les internes sont dans leurs chambres respectives. Afin de respecter le calme nécessaire et le temps de sommeil conseillé, tous les appareils sont interdits.

*Les horaires peuvent être modulables selon les activités proposées*



2, Rue Julien Dupont – BP 10  
97424 – PITON St LEU

☎ : 02 62 34 31 71 / Fax : 02 62 34 18 60

E-mail : [ce.9740546a@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740546a@ac-reunion.fr)

## Internat de la Réussite scolaire



Site du collège :

[college-marcel-goulette.ac-reunion.fr](http://college-marcel-goulette.ac-reunion.fr)

N° tel de l'internat :

**06 92 39 09 33**

(Joignable de 20h-21h :

les parents peuvent joindre leurs enfants pendant ce créneau)

Responsables de l'internat :

🇫🇷 Mme MEYER Nathalie, CPE

🇫🇷 Mme TECHER Emilie, CPE